

L'école publique en Haute-Marne

Déposé le 14 /01/2013

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !

AU SOMMAIRE :

- Page 1 : édito
- Page 2 : mobilisation du 23 janvier
- Page 3 : grève du 31 janvier
- Page 4 : réunions d'info syndicales

Un mois de janvier revendicatif !

Les années difficiles que nous avons connues sont finies ! V. Peillon nous l'annonce lors de ses vœux. Mais il ajoute ensuite que, en 2012, « nous nous sommes concertés ». Désillusion... L'école est au cœur des débats et le ministère persiste à ne pas consulter la profession. Le dialogue social est mis à mal et les décisions se prennent encore et toujours par des personnes bien trop éloignées des réalités.

Pourtant des signaux positifs apparaissent : le vote « contre » le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire au CSE est un tournant majeur. Des chercheurs se mobilisent également pour exiger un projet cohérent de formation initiale.

Cela ne doit pas rester sans suite.

Rien n'est encore joué et nous ne pouvons pas laisser faire ce passage en force que tente le gouvernement.

Rarement le fardeau n'avait été si lourd à porter dans les écoles et la crainte de l'avenir si forte. Nous ne pouvons pas nous contenter du passage des 60h d'aide personnalisée en 36h d'aide pédagogique complémentaire. C'est d'un tout autre projet pour l'Ecole dont nous avons besoin.

Mercredi 23 janvier sera une journée de mobilisation des enseignants des écoles.
Réforme des rythmes, conditions de travail...

Assemblée Générale à 14h30 à l'IUFM de Chaumont
Une demande d'audience à été faite auprès du DASEN

Jeudi 31 janvier : Journée de grève dans la Fonction Publique

Et nous vous donnons également rendez-vous les **6 et 13 février** pour la 2ème réunion d'info syndicale de l'année.

Cathy Castel



SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
<http://52.snuipp.fr>





Modification des rythmes scolaires Mobilisons nous contre ce bricolage politicien !

Le SNUipp-FSU 52 appelle à un rassemblement
devant l'IA le 23 janvier 2013

L'abandon de la réforme est une nécessité pour qu'enfin s'ouvre un vrai débat sur l'école et qu'elle se transforme vraiment. Nous sommes à un tournant historique, les élèves dont nous avons la charge ne peuvent se permettre de le rater, les enseignants non plus !

Avec le projet de modification des rythmes, l'aide personnalisée, inefficace et massivement rejetée par les enseignants, se transformerait en « activité pédagogique complémentaire », dont les modalités d'organisation seraient inchangées. Les seuls changements envisagés sont une ouverture possible à tous les élèves et une diminution du volume horaire à une heure hebdomadaire.

Le projet de décret sur les rythmes entretient un flou qui caractérise la présentation des activités pédagogiques complémentaires dans leur nature, leur organisation et leur volume. Ce flou témoigne qu'elles n'ont pas d'autre visée que l'allègement de la charge financière des collectivités consécutive à la mise en place du décret. Elles permettraient juste une prise en charge par les enseignants d'une partie des heures libérées par le passage à une semaine de 4,5 jours.

L'école, ses élèves et les enseignants méritent une vraie ambition.

Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Le SNUipp-FSU 52 n'accepte pas que le ministre de l'E-

ducation refuse de consulter les enseignants, préférant bâcler un projet relevant plus du bricolage politicien que d'une réelle vision de l'école.

La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire et une amélioration des conditions d'apprentissages, le statu quo n'est pas possible. Elle est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires. Elle dépend aussi et surtout du contenu et des méthodes d'enseignement, des effectifs dans les classes, des Rased, de la formation des enseignants...

Le projet ministériel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves ni leur réussite scolaire. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi des enseignants. Il porte en germe la territorialisation du service public d'éducation que le SNUipp-FSU condamne.

Ensemble, nous pouvons gagner et imposer le retrait de cette pseudo-réforme ! Non pas dans le but de maintenir le statu quo actuel, mais bien d'imposer un vrai débat pour l'école au sein de la communauté éducative dans l'intérêt des élèves et des enseignants !

C'est à la mobilisation générale que le SNUipp-FSU invite l'ensemble des enseignant-es ! Rassemblons-nous dans l'action unitaire ! Renforcez l'action du SNUipp-FSU, syndiquez-vous !

**Toutes les infos, toutes les explications sur la réforme
sur <http://52.snuipp.fr/>**



Journée de grève dans la Fonction publique le 31 janvier 2013 : le changement, c'est l'action !

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...). Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires.

Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- ◆ l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire ;
- ◆ les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- ◆ l'abrogation du jour de carence,
- ◆ l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

Le 10 janvier 2013

1/2 journées d'info syndicale sur le temps de travail

...ouvertes à tous les collègues syndiqués au SNUipp ou non ... et aux non syndiqués

Bettancourt-la-Ferrée
Salle des Fêtes
Mercredi 6 février
9 h

CHAUMONT
Iufm
Mercredi 13 février
9 h

**Courrier au DASEN
sous couvert de
l'IEN dès réception**



Nom, Prénom	Le.....
Grade (institut / PE)	
Fonction	
Ecole	
à Monsieur le DASEN s/c de Monsieur/Madame l'Inspecteur /trice de l'E N de la circonscription de ...	
J'ai l'honneur de vous informer que j'assisterai à la 1/2 journée d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp àle.....àh. Je ne participerai donc pas à l'animation pédagogique prévue ce jour (ou prévue le...).	
Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'expression de mes salutations respectueuses.	
	Signature

**Participez massivement à ces
réunions : c'est ainsi qu'ensemble,
nous préserverons le droit syndical !**

COMMENT PARTICIPER A UNE 1/2 JOUR- NÉE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Tous les collègues, syndiqués ou non, peuvent y participer.

Cette demi-journée d'info syndicale pourra être déduite du contingent d'heures dues par chacun dans le cadre des 18 h d'animations pédagogiques, ou des 24h des réunions de conseil des maîtres, de cycle ainsi que sur les heures prévues pour les rencontres avec les parents.

Prévenez votre IEN par courrier de votre participation (il n'y a pas de délai à respecter).

IMPORTANT

Si vous choisissez de déduire ces heures de participation à des 1/2 journées d'info syndicale de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques, vous pouvez les défalquer, que **vous soyez en animation pédagogique ce jour-là ou non**. Ce qui vous permet de choisir l'animation à laquelle vous ne vous rendez pas qu'elle soit dite obligatoire ou pas.

Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si besoin.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps de travail a été gagné par les luttes de nos prédécesseurs. Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

NOTEZ-LE !

**Vous disposez désormais d'un volant de 9h par
année scolaire, que vous soyez syndiqué ou non.**

**Le SNUipp-FSU 52 vous propose depuis cette an-
née 3 réunions d'information syndicales/an.**

